

Limitation à 80 km/h : les départements pourront décider

Édouard Philippe va autoriser les départements à déroger à la règle quant à la limitation de vitesse à 80km/h. Il s'appuie sur un amendement déposé par le groupe LREM à l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de loi sur les Mobilités.

Nouveau rebondissement dans le dossier brûlant de la limitation de vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires. Cette fois c'est le Premier ministre qui s'est exprimé. Édouard Philippe est revenu sur cette mesure impopulaire, régulièrement citée dans les contributions citoyennes durant le grand débat national.

80 km/h : les présidents de conseil départementaux ont le feu vert du Premier ministre pour déroger à la règle

Le Premier ministre, invité sur franceinfo, a déclaré être favorable à ce que les présidents de conseil départementaux puissent déroger à la règle. Édouard Philippe s'appuie là sur un amendement porté par le groupe La République en marche à l'Assemblée nationale, dans le cadre des discussions sur le projet de loi d'orientation sur les mobilités.

Le chef du gouvernement a déclaré : « Si les présidents de conseils départementaux souhaitent prendre leurs responsabilités, je n'y vois aucun inconvénient ». Il a tout de même fixé la condition que cette capacité soit « systématiquement assortie de mesures » garantissant « le plus haut niveau de sécurité routière possible ».

Sécurité routière : la mesure est-elle vraiment utile ?

Pour rappel, depuis le 1er juillet 2018, la vitesse a été limitée à 80 km/h par le gouvernement qui avait alors expliqué vouloir réduire le nombre de morts sur les routes de France. Il s'agit d'une expérimentation qui devrait durer deux ans. Si le nombre d'accidents mortels diminue, cette mesure pourra alors devenir définitive.

Au final, on peut donc se demander si les Gilets Jaunes auront la peau de cette limitation de vitesse tant rayée. Pour rappel, la vague de colère qui a envahi la France a aussi entraîné de nombreuses dégradations de radars. Et la sécurité routière n'a pas hésité à accuser le mouvement, lors de la publication des mauvais chiffres de mars 2019 : « Après la hausse de la mortalité routière constatée en janvier 2019 (+3,9 %), l'effet de la forte dégradation des radars fixes (dans le cadre du mouvement des Gilets jaunes, NDLR) s'amplifie et se traduit par un relâchement des comportements sur l'ensemble des réseaux routiers », explique-t-elle ainsi dans un communiqué.

Une chose est sûre : le nombre de morts sur les routes a augmenté lors des trois premiers mois de 2019. Pas de quoi encourager la poursuite de l'abaissement de la vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires.